



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de BRETAGNE
sur la mise en compatibilité du PLU de Plumaudan (22)
relative à la déclaration de projet de l'extension
de la station d'épuration**

n°MRAe 2016-004348

La MRAe Bretagne n'a formulé aucune observation, à l'issue du délai de trois mois qui lui était imparti, concernant le dossier cité ci-dessus, reçu le 01 août 2016

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site Internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 27 octobre 2016
La Présidente de la MRAe de la région Bretagne

Françoise GADBIN